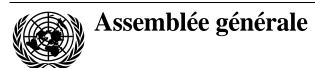
Nations Unies A/63/L.100



Distr. limitée 10 septembre 2009 Français

Original: anglais

Soixante-troisième session Point 158 de l'ordre du jour Portée et application du principe de compétence universelle

République-Unie de Tanzanie* : projet de décision

Portée et application du principe de compétence universelle

L'Assemblée générale décide d'inscrire à l'ordre du jour de sa soixantequatrième session la question intitulée « Portée et application du principe de compétence universelle » et recommande d'en renvoyer l'examen à la Sixième Commission.

* Au nom des États Membres de l'Organisation des Nations Unies qui sont membres du Groupe des États d'Afrique.



